

RESILIENCE : préparer une stratégie territoriale pour les acteurs publics et privés

I. Présentation de la consultation et du donneur d'ordre

La consultation est réalisée par l'Institut pour la ville durable (« l'IVD ») qui est l'association française des parties prenantes de la ville durable (Etat, Collectivités territoriales, Entreprises et Experts), accompagné par la Ville de Paris.

Paris s'est organisé depuis 2 ans sur le sujet de la résilience urbaine dans le cadre d'un programme international mené par le réseau « 100 Resilient Cities ». La Ville a notamment créé la fonction de Haut responsable de la Résilience et a proposé une stratégie de résilience urbaine que le Conseil de Paris a approuvée fin septembre 2017. Parmi les actions prévues dans cette stratégie, figure l'appui aux acteurs des territoires de toute nature et de toute taille, pour développer les savoir-faire et des outils méthodologiques dans le domaine de la résilience territoriale.

L'IVD a pour objet d'appuyer les acteurs français de la ville durable à promouvoir la ville durable donc résiliente en France et les solutions et expériences françaises à l'international. Parmi ses missions, l'IVD :

- Appuie les projets les plus innovants (grâce à l'organisation de groupes de travail experts)
- Suscite et diffuse la recherche et les formations sur l'approche intégrée de la ville
- Soutient le savoir-faire français à l'export

La présente consultation s'inscrit dans le cadre des missions décrites ci-dessus.

II. Contexte et objectif de la consultation

II.1. Rappel du contexte

L'urgence climatique et ses conséquences, les inégalités sociales, territoriales, culturelles, de santé, etc., la recrudescence des événements terroristes et le contexte sécuritaire, les pollutions de toutes origines et d'autres phénomènes majeurs amènent tous les acteurs des villes (publics et privés) à se préoccuper, non seulement de prévenir, gérer et rebondir au plan opérationnel, mais aussi de définir une stratégie et une organisation transversale et globale du fonctionnement territorial devant ce contexte.

II.2. Objectif de la consultation

La présente consultation a pour objectif de rechercher les expertises nécessaires à la définition et à l'animation d'une stratégie de résilience territoriale. Elle s'articule en 2 volets :

- **Volet 1 : une formation-action de quelques mois** permettant de conduire les acteurs intéressés à la définition d'une stratégie de résilience territoriale pour le compte de leur organisation (collectivité locale ou entreprise privée principalement)
- **Volet 2 : la réalisation de 2 formations en ligne (MOOC)** de durée différente sur la même thématique. L'une sera une formation de sensibilisation à la stratégie de résilience territoriale pour décideurs (élus ou dirigeants de collectivités et/ou d'entreprises), l'autre une formation à l'expertise « stratégie de résilience territoriale » (pour cadre amené à prendre en charge la fonction d'expert de la stratégie de résilience)

II.3. Accompagnement attendu

L'IVD souhaite pouvoir bénéficier d'une expertise à la fois technique, d'animation et de réalisation pour atteindre les objectifs définis au paragraphe précédent.

L'ensemble des travaux prendra appui sur les outils disponibles et maîtrisés par le prestataire ou accessibles grâce à l'appui des membres de l'IVD et notamment de la Ville de Paris. Outre les publications, les conclusions d'études ou de missions conduites par certains membres de l'IVD pourront à cette fin être communiquées aux experts retenus.

III. Prestations à réaliser

III.1. Description

Volet 1 :

Public : représentants de collectivités et d'entreprises privées

Objectif : comprendre le concept de la résilience territoriale, tester son application à son organisation/territoire et élaborer une première « stratégie de résilience »

Méthodologie : alternance de présentations plénières et de travail en groupes, design thinking, travail à conduire dans son organisation d'une séance à l'autre, illustration par des exemples internationaux

Déroulé indicatif (le prestataire peut proposer des modalités différentes et compléter le cadre ci-après défini) : Minimum de 4 séances de 2 à 3 h minimum, tous les deux mois, animées par le prestataire :

- Séance 1 : introduction à la résilience urbaine (concept, exemples concrets), travail en groupe sur la notion de chocs majeurs et de stress chroniques
- Séance 2 : l'état des lieux de la résilience : comment déterminer les forces et faiblesses de son territoire/organisation ?
- Séance 3 : l'élaboration d'une stratégie : comment dégager des priorités ?
- Séance 4 : la mise en œuvre de la stratégie : conditions, monitoring, évaluation, etc.

Volet 2 :

Le public cible sera identique à celui du volet 1 mais les outils/MOOC à réaliser seront de durée et donc de contenu différent :

- Outil dirigeant : durée cible 0,5 jour
- Outil expert : durée cible 3 jours environ

A partir de son expérience nécessairement préexistante dans le domaine de la stratégie de résilience et également des MOOC, le prestataire proposera les modalités adaptées à une diffusion progressive et contrôlée de ces outils.

III.2. Livrables

Volet 1 : préparation avant et après chaque étape d'un support adapté permettant de situer l'avancement.

Volet 2 : deux MOOC tels que définis ci-avant et des modalités de suivi permettant une diffusion progressive, suivie et maîtrisée et une mesure de la satisfaction des bénéficiaires utilisant les outils ainsi que des modalités ultérieures d'amélioration et de mise à jour.

IV. Compétences requises

L'IVD souhaite s'attacher les services de professionnels ayant des compétences et des références probantes sur les thématiques de travail et d'abord sur la résilience territoriale et l'adaptation au changement climatique, et également la conduite de projets transversaux au sein des organisations, particulièrement auprès de collectivités et d'entreprises.

Les experts mobilisés auront personnellement une expérience solide dans le pilotage et l'animation de missions stratégiques et de formation-action dans des cadres tant publics que privés en France.

La compréhension du contexte institutionnel des collectivités territoriales ainsi que du fonctionnement des entreprises en France est essentielle, et des références internationales seront fortement appréciées.

V. Contenu et critères d'appréciation de l'offre, organisation, et suivi de la prestation

V.1. Contenu et critères d'appréciation de l'offre

Pour chacun des 2 volets, l'offre devra présenter et sera évaluée en fonction des volumes d'activité et des tarifs pratiqués globalement mais aussi par qualification et temps dédié à chaque étape proposée, ainsi qu'en fonction des références et des profils de chaque collaborateur impliqué. Ces références et profils seront présentés explicitement dans l'offre.

L'offre devra contenir et sera évaluée sur la proposition de méthode pour la conduite de la prestation et sur les engagements pris au titre des livrables proposés.

L'offre pourra contenir une tranche ferme et une tranche optionnelle si le prestataire juge pertinent de la structurer ainsi.

Les 2 volets de l'offre pourront être réalisés indépendamment et l'IVD se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la présente consultation.

Les travaux ne feront pas l'objet d'une propriété intellectuelle du prestataire et l'IVD pourra en disposer librement.

L'intérêt général est un axe majeur des travaux et de l'approche de l'IVD. En conséquence, le prestataire sera bienvenu à formuler tout ou partie de son offre dans le cadre d'un mécénat de compétences. Cet élément sera l'un des critères d'appréciation de l'offre.

V.2. Organisation et suivi de la prestation

A compter de l'attribution de la commande, la prestation devra être réalisée selon un cadencement proposé par le prestataire et qui sera discuté avec lui. La prestation aura un délai de réalisation optimal qui ne devra pas dépasser 8 à 10 mois.

La prestation s'appuiera sur des réunions régulières et planifiées en accord avec les participants. Chaque réunion fera l'objet d'un document de présentation et d'un procès-verbal.

La prestation prévoira également une réunion de cadrage dont la date souhaitée est à fixer en février 2018.

Pour chaque volet, la prestation devra prévoir outre les travaux de mise en œuvre, une réunion de restitution finale avec le donneur d'ordre et la Ville de Paris, ainsi que des réunions de présentation dans le cadre demandé le moment venu par le donneur d'ordre sans pouvoir excéder 4 réunions, ne dépassant pas au total un temps passé de 2 jours.

Le pilotage du prestataire sera assuré par l'Institut de la Ville Durable selon les modalités de son choix, avec le soutien de la mission résilience de la Ville de Paris.